

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

---

Nro: III.

JANVIER 1791.

DIMANCHE 23.

Séance du Lundi 17.

Ce Jour étoit Auguste. Il rappelloit une époque intéressante, un souvenir précieux. Les états assemblés suspendirent la discussion de leurs travaux pour présenter au plus aimé & au meilleur des Rois les témoignages d'une sensibilité pure dans cette journée mémorable qui représentoit celle où il étoit né.

Mr. *Malachoufski*, Maréchal de la Diète s'exprima ainsi: „ Sire ! Le Jour qui vous vit naître est pour „ les Polonois l'Epoque la plus heureuse, puisque vous „ régnez sur tous les Coeurs. Puissions nous célébrer „ long tems ce jour d'allégresse, Puissent nos enfans „ jouir d'un si doux empire &c.

Mr. *Mniszech* Grand Maréchal de la Courone: „ Un „ bon Prince est un bien fait insigne de la Providence. „ Si l'ambition des Rois ébranle les Empires, leurs lu- „ mières & leurs vertus leur donnent une nouvelle vie. „ Ainsi que *Platon* remercioit autrefois les Dieux d'é- „ tre contemporain du sage *Socrate*, nous nous féli- „ citons de vivre sous un Roi Citoyen & vertueux; „

„ lui être fidèle, c'est servir dignement sa Patrie. La  
 „ mémoire des Rois bienfaisants se propage de Siècle  
 „ en Siècle. C'est ainsi que celle de *Trajan* fût si  
 „ chère aux Romains, qu'à chaque avénement au Trône  
 „ ils souhaitoient à leur nouvel Empereur: *Sis melior*  
 „ *Trajanus*. — *Sis feliocior Augusto*. Vous nous faites  
 „ éprouver, Sire, les doux effets de votre clemence.  
 „ Puissiez-vous jouir de tout le bonheur dû à vos ver-  
 „ tus, de même que dans la mémoire de tous les Ci-  
 „ toyens, le jour de votre naissance sera éternel. *Fe-*  
*„ *lix illa dies Patriam cantanda per omnem.**

Mr. le Prince *Sapieha* Maréchal de la Confédéra-  
 tion de Lithuanie: „ Le bonheur de posséder un Roi Ci-  
 „ toyen ajoute d'autant plus à la solemnité de ce jour,  
 „ que c'est sous son règne que la Pologne délivrée du  
 „ Joug d'une honteuse dépendance, & jouissant des dou-  
 „ ceurs de la liberté dont elle ne connaît que le nom,  
 „ travaille à l'ouvrage de sa régénération. Vous êtes  
 „ plus, Sire, que le fondateur d'un Empire, vous avez  
 „ établi la prospérité d'une grande Nation, qui dans les  
 „ Siècles les plus reculés révéra la mémoire de *Sta-*  
*„ *nislas Auguste**, comme le fût celle de *Numa*, qui  
 „ par de sages Lois fit longtems la splendeur & la fé-  
 „ licité des Romains. Vivez, Sire de longues années  
 „ pourachever le grand ouvrage du bonheur de la Po-  
 „ logne; ce sont les voeux de toute la Nation. „

Sa Majesté touchée de tant de marques d'attachement & d'attentions obligeantes, répondit: „ Dans ces  
 „ témoignages de votre affection, je trouve de nou-  
 „ veaux motifs pour remplir avec zèle les obligations  
 „ que j'ai contracté avec la Nation. J'approche du mo-

„ ment ou il faudra rendre compte de mes actions devant le Juge suprême qui voit les replis de nos coeurs;  
 „ Je le prends aujourd'hui à témoin que depuis le commencement de mon Règne j'ai souhaité d'assurer,  
 „ conjointement avec vous, le bonheur de la Patrie, &  
 „ que je porterai ce sentiment jusqu'au dernier moment  
 „ de ma vie. „

Après ces témoignages de félicitation, on reprit la question du jour par la lecture d'un projet portant: que la nouvelle Commission du Trésor seroit chargée d'examiner les griefs manifestés contre quelques décisions judiciaires de l'ancienne commission; mais comme cette motion excita des débats, quelques membres étant pour le redressement de cette Magistrature, & d'autres prétendant qu'on n'en devoit pas invalider les décisions, elle passa à la délibération.

Mr. le Maréchal de la Diète fit part aux Etats, que Mr. Zamoiski ancien Grand Chancelier de la Couronne, avoit fait à la Patrie une offrande de 200,000. florins. Ce vertueux citoyen dont le nom nous est si cher, héritier de toutes les vertus de ses ancêtres, est resté Polonois, quoique, par le partage, presque tous ses biens soient tombés sous la domination étrangere. Cette offre patriotique fût décrétée avec la plus vive satisfaction.

Mr. l'Abbé Brzostowksi ancien Référendaire de la Couronne présenta au nom des Paisans de Pawlowice (terre à lui appartenante) l'offrande de deux Canons au service de la République. Mr. Brzostowksi a délivré ces créanciers de la terre & de la nature, du Joug de l'ancienne servitude. Ainsi il suffit de devenir Citoyen pour

mettre au dessus de tout, ce grand intérêt de la Patrie. Voici ce qu'écrivoit au nom de ces braves gens, Mr. le Référendaire *Brzostowſki* leur seigneur, ou plutôt leur père, à Mr. le Prince *Sapieha*, Maréchal de la Confédération de Lithuanie. „ Les Cultivateurs de „ Pawłowice, assez heureux pour avoir pu sentir que „ leur bonheur est attaché à celui de la Patrie, pour „ célébrer le vingt-cinquième Novembre, jour du Couronnement du meilleur des Rois; & en mémoire de cet „ heureux jour, sont convenus de faire hommage à la „ République de Deux Canons de trois livres de calibre, „ Déstinés pour l'Artillerie de Lithuanie. J'ai le plaisir „ de vous en informer, en vous priant très instamment de „ vouloir bien faire agréer aux Sérénissimes Etats cette „ légère offrande patriotique, que des hommes simples, „ mais pleins d'amour pour la Patrie, osent déstiner à son „ service... Bel Exemple, utile leçon!

On ajourna la Séance au Lendemain.

*Séance du Mardi 18.*

Les grièfs contre la Commission du Trésor devoient être le sujet de la discussion du jour. On lût plusieurs projets relatifs à cet objet, les uns portant que les nouveaux Membres de cette Commission devoient en prendre connoissance pour rendre aux parties lésées la justice qui leur est due; les autres tendoient à enjoindre à la Députation chargée d'examiner les opérations de cette Commission de faire judiciairement la revision des procédures contre les quelles il y a des plaintes portées.

Mr. *Kublicki* Nonce de *Livonie* s'opposa à l'établissement de ces projets, fondant son opinion sur les

Lois de 1764. & 1768. qui autorisent la Diète à redresser *in forma Iudicaria*, les griëss portés contre les opérations de la Commission du Trésor.

Mr. *Suchorzeuski* Nonce de *Kalisz* informa les États que des gens sans aveu travestis tous l'uniforme de la Cavalerie Nationale, exerçoient des brigandages dans la grande Pologne, & passoient ensuite en Silésie avec les fruits de leurs pillages faits sur les Citoyens. Passant à la Loi *Curiata*, il parla du monopole des spectacles, dont le produit devoit, suivant lui, appartenir au Trésor public. On peut cependant observer ici, que les spectacles de la Capitale sur tout ne pourroient jamais se soutenir sans les biensfaits considérables que Sa Majesté renouvelle chaque année pour conserver un établissement, qui bien dirigé peut tant influer sur l'instruction & les moeurs. Mr. *Suchorzeuski* continua son discours malgré les interruptions & les murmures. Il parla de son Patriotisme ; dit qu'il étoit prêt de se sacrifier au bien de l'Etat, au maintien des Lois & des prérogatives du Trône; d'imiter, s'il étoit nécessaire, le dévouement de ses Citoyens pour l'amour de la Patrie, & qu'ainsi que *Socrate* il boiroit la cigüe.

S'adressant à Mr. *Niemcewicz* Noncé de *Livonie*: „ Des Jardiniers vertueux, dit il, arracheront le mauvais fruit ayant qu'il parvienne à la maturité. „ Par cette Métaphore, il vouloit reprocher à ce jeune Citoyen, distingué par ses lumières & ses vertus, d'avoir publié une Comédie intitulée *Le retour du Nonce*, où l'Élection des Rois est ridiculisée, & de préconiser ainsi la Succession du Trône au mépris de certaines Lois, qui déclarent ennemi de la Patrie quiconque la

proposeroit. Mr. *Suchorzewski* insista sur l'établissement d'un Tribunal chargé de prononcer sur cette production & sur la nature du délit & son auteur, qui ose combattre un préjugé qui n'est plus que celui de quelques proponents des erreurs anciennes; d'un préjugé que la raison & une trop funeste expérience ont tant affaibli.

Mr. le Maréchal de la Diète Déclara, que cette motion étoit étrangère à l'ordre du jour, & qu'il n'y avoit lieu à délibérer.

On reprit donc la discussion des projets relatifs à la Commission du Trésor. Les débats qu'ils occasionnèrent furent longs; on ne pût rien terminer dans cette Séance.

Mr. *Skorkowksi*, Nonce de *Sendomir* proposa d'annuler l'acquisition qui avoit été faite du Palais destiné aux Ambassadeurs de Russie, & d'en rendre responsables les Membres de la Commission du Trésor qui y avoient souscrit. Mais on représenta que cette acquisition avoit été faite, non pas de la propre autorité de cette Commission, mais d'après l'ordre du *Conseil Permanent*. La Séance fût adjournée au lendemain.

### Séance du Mercredi 19.

Mr. *Morfki Castellan de Kamieniec*, continua son rapport sur l'emploi des deniers publics dans les années 1788. 89. & 90.

Mr le Castellan de *Lukow* représenta que la Pologne épargneroit six Millions chaque année, si le Trésor s'occupoit des moyens de tirer parti des Salines du Royaume. Il fit sentir la nécessité de donner des encouragemens aux fabriques de fer, d'acier, & aux

manufactures en général. Il offrit de se charger de la Direction de cette branche d'administration si la République pour cet objet, lui confioit les fonds nécessaires. Il donna encore le projet d'une Banque Nationale. Tous ces objets furent pris à *Délibéré*.

Mr. le Maréchal de la Diète prévint les Etats, que suivant les réglemens, la première Séance seroit employée aux délibérations sur la forme du Gouvernement; & que pendant le tems destiné à cette discussion, on seroit à portée d'examiner les affaires économiques d'après les tabelles imprimées, pour la commodité de chaque membre.

La Séance fut ajournée au lendemain.

### *Séance du Jeudi 20.*

Mr. Le Marechal de la Diète encouragea les Etats assemblés à travailler avec un zèle actif à l'oeuvre du Gouvernement, & à ne pas perdre un moment de ce tems si favorable pour assurer l'existence de la Pologne. Il fit faire la lecture d'un projet sur l'organisation des Diétines, abrégé par la Députation pour la Constitution; quelques-uns des membres firent des remarques fort sages sur ces assemblées Palatinale: qu'elles constituoient la Différence qu'il y a entre un Gouvernement Républicain, & Monarchique, & qu'elles donnaient l'existence primitive à la liberté politique & civile; Mais comme elles sont exposées à des désordres pour n'avoir pas été originairement bien Constituées, on proposa différents moyens pour obvier à leurs abus, dont le plus grand, suivant le sentiment unanime, est

le concours d'une multitude de Nobles qui ne tiennent à rien, & qui ne font que les rendre tumultueuses & désordonnées.

Mr. *Dlufki*, Nonce de *Lublin*, dépeignit vivement l'anarchie de ces assemblées ; „ qui étant la source de la législation communiquoient les mêmes déforders aux Diètes ; mais comme les Citoyens sous le Règne du plus éclairé des Rois sont mieux instruits ; que l'éducation politique est plus soignée, il faut espérer, „ ajoûta-t-il, qu'on remédiera aux anciens inconveniens „ par une meilleure organisation des Diétines ; qu'on n'y „ admettra que les Citoyens qui tiennent à la Patrie par „ des possessions foncières ; & que par là, toutes les intrigues „ seront inutiles, puisque les Élections ne s'y feront plus „ dans l'acclamation de l'Ivresse, mais par les formes de „ *Scrutin*, lorsque chaque membre Electeur sera tenu „ d'alléguer des motifs de son ressentiment ; l'orsqu'enfin on punira sur le champ les perturbateurs des délibérations de ces assemblées.

Après avoir débattu le point suivant : „ Si chaque Province dans ses Séances doit faire la division des Palatinats, Terres & Districts, & indiquer les villes & les endroits pour les Diétines ; ou si ce sont les Nonces de chaque Palatinat, Terre & District, qui dans leur assemblée doivent désigner la Ville & le lieu pour leur Diétine respective. „ La pluralité se déclara par le *Turmus* en faveur du premier point.

Les bornes de cette feuille nous obligent de remettre au Nro: prochain, à rendre compte de la Séance du Vendredi 21. Janvier.